



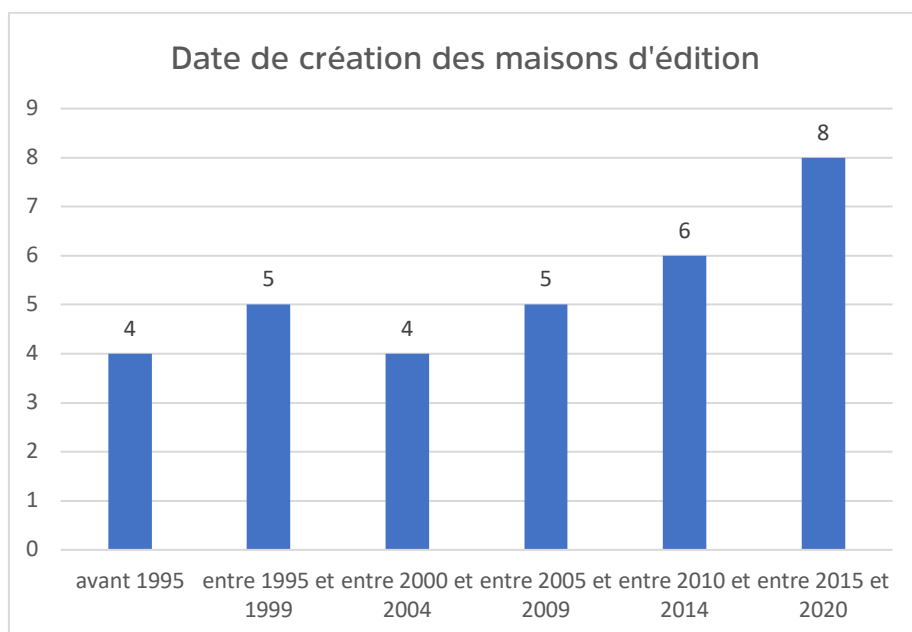
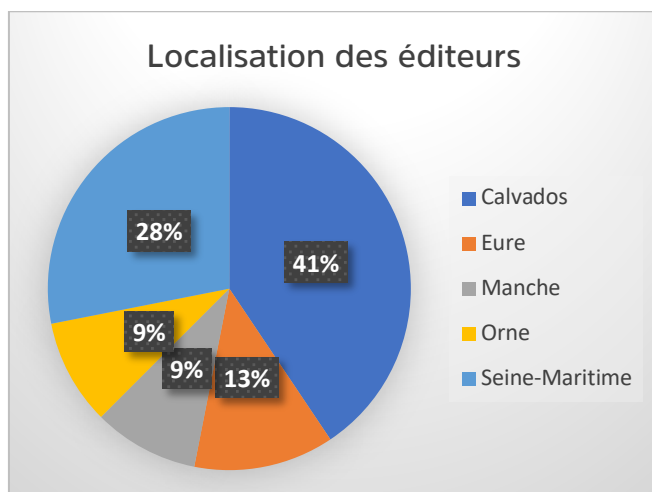
**L'impact de la crise de la COVID 19
sur les maisons d'édition et les
librairies en Normandie**

Sondage réalisé en Janvier 2021

ÉDITEURS

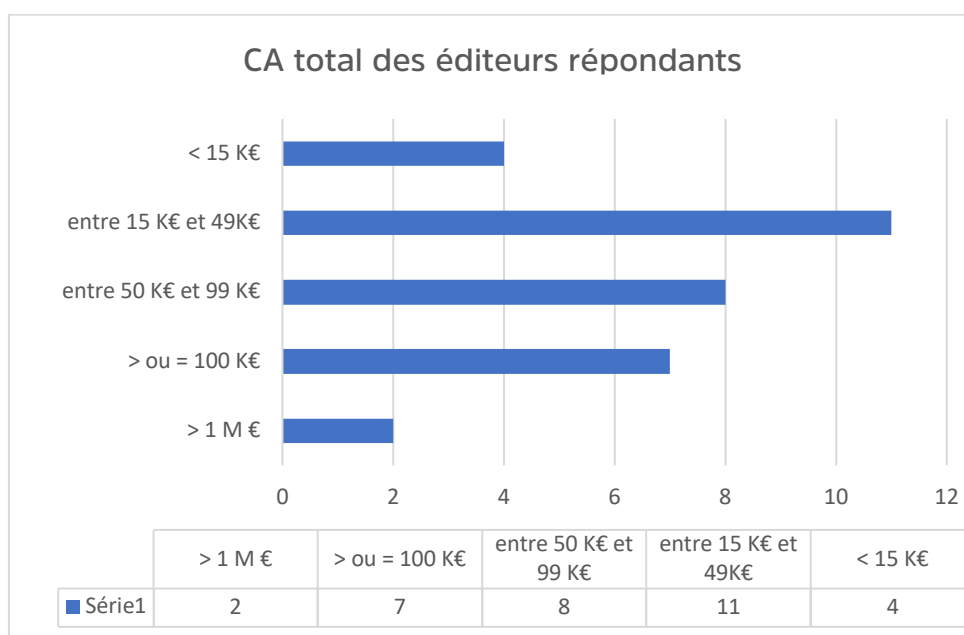
Un questionnaire a été envoyé le 11 janvier 2021 à 101 éditeurs. 32 maisons ont répondu, soit un taux de retour de 31 %.

Localisation et date de création des maisons d'édition répondantes :



Les jeunes structures sont majoritaires dans le sondage (23,5 % ont été fondées en 2015 et 2020), or ce sont des maisons qui ont vu leur dynamique de croissance durement touchée par la crise. Un report de publications et un arrêt brutal de la diffusion étant très préjudiciable en période de développement.

Le CA total des maisons d'édition en 2019 :



	CA total 2019	CA livres 2019
Somme	7 655 815 €	6 920 961 €
Moyenne	239 244 €	216 280 €
Médiane	51 927 €	51 927 €

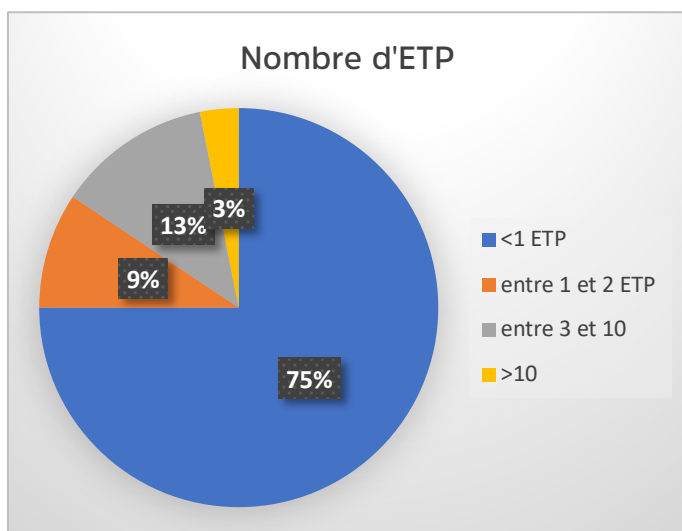
50 % des répondants ont pu estimer leur CA 2020 au 31 décembre (les autres CA étaient en cours d'expertise comptable). La somme totale des CA est de : 4 419 214 €.

Les éditeurs ont, pour 53 % d'entre eux, donné une estimation de leur perte de chiffres d'affaires en 2020 par rapport à 2019. Ils ont déclaré une baisse de CA de 40 %, en moyenne, mais les écarts vont de -5 % à -78 %. Seuls trois éditeurs ont annoncé une augmentation de CA de 8 %, 10 % et 20 % (parmi lesquels deux éditeurs qui vendent du livre numérique).

Le pourcentage des titres déprogrammés en 2020, par rapport au programme éditorial prévu, représente 34 % des parutions. Mais là aussi les écarts sont grands, de 10 % à 75 % pour un déclarant. Seuls 4 éditeurs n'ont pas modifié leur nombre de parutions.

Seulement 25 % des maisons d'édition ont une activité secondaire (graphisme, prestations d'édition, communication).

Les 32 maisons d'édition totalisent 34,99 ETP.



81,3 % des éditeurs ayant répondu sont gérants non-salariés.

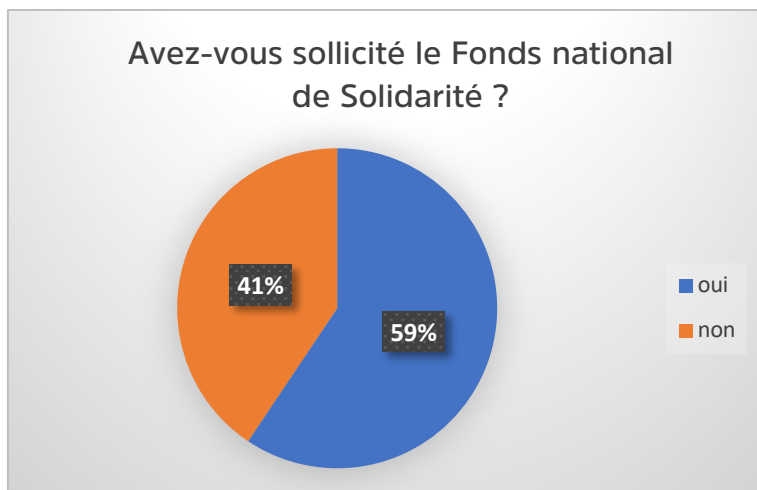
53,3 % des répondants ont une autre source de revenus que la maison d'édition (2^{ème} activité professionnelle, retraite).

Au moment du sondage, aucun salarié n'était en chômage partiel.

Les dispositifs d'urgence et de relance sollicités (au niveau national et en région) :

Le Fonds national de solidarité :

C'est un fonds créé par l'État et les Régions pour prévenir la cessation d'activité des très petites entreprises (TPE), micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, qui ont 10 salariés au plus, un CA annuel inférieur à 1 M € et un bénéfice annuel imposable inférieur à 60 000 €.



Tous ceux qui ont sollicité le dispositif ont reçu une aide, excepté un seul éditeur. Les aides déclarées vont de 2000 à 17 131 €.

Par contre, seulement 18,8 % des éditeurs ont sollicité le 2nd volet de ce fonds (mis en place par la Région). Les répondants déclarent avoir reçu des aides qui s'échelonnent entre 1526 € et 10 000 €.

À noter que ceux qui n'avaient pas 50 % de perte au mois de mars 2020 n'ont pu le solliciter (règlement différé des ventes de janvier et février).

L'aide exceptionnelle du CNL :

Pour rappel une subvention d'urgence de 750 000 € a été versée nationalement à 138 éditeurs au printemps 2020. Seulement 15,6 % des répondants ont déposé un dossier et 13,8 % répondent avoir reçu une aide (soit 4 éditeurs) qui s'échelonne de 4000 à 18 821 €.

Le plan de relance pour la filière du livre (déployé en octobre 2020) géré par la Drac Normandie pour les structures ayant un CA de moins de 500 K€ et par le CNL pour les structures de plus de 500 K€ : Seulement 25 % des répondants ont déposé un dossier et 24,1 % déclarent avoir reçu une aide.

Les aides des éditeurs ayant répondu s'échelonnent de 4000 à 10 000 € pour une enveloppe totale allouée qui était de 50 050 € (aide Drac aux structures de moins de 500 K€ de CA).

Deux répondants déclarent avoir reçu une aide exceptionnelle du CNL pour les éditeurs ayant un CA supérieur à 500 K€, d'un montant de 31 307 € et 49 000 €.

Le Fonds d'urgence Région Normandie Volet 2 :

Déployé en octobre 2020, l'aide portait sur la baisse de CA liée à l'annulation des salons du livre :

37,5% des éditeurs répondants l'ont sollicité et 33,3 % déclarent avoir reçu une aide.

Les sommes allouées s'échelonnent entre 1400 et 2000 € (qui était le plafond de l'aide).

Normandie Relance culture :

Déployé en décembre 2020 seulement 28,1 % des éditeurs répondants l'ont sollicité et 23,3 % déclarent avoir reçu une aide.

Le Prêt garanti par l'État :

Les entreprises faisant face à la crise sanitaire du Covid-19 peuvent solliciter un Prêt garanti par l'État (PGE), auprès de leur banque.

Le montant de ce prêt peut atteindre 25 % de leur chiffre d'affaires annuel, à un taux d'intérêt 0 pendant un an. La garantie de l'État, qui couvre au maximum 90 % du montant du prêt, coûte entre 0,25 % et 0,50 %. Ce prêt est remboursable sur une durée maximale de 5 ans, après un différé total d'un an.

75 % des éditeurs n'ont pas sollicité ce prêt. Pour ceux qui l'ont demandé, 72,7 % l'ont fait auprès de leur banque habituelle et 70 % ont obtenu ce prêt. Le montant prêté s'échelonne entre 3200 et 220 000 €. Seulement 9,4 % des éditeurs répondants ont sollicité un autre prêt que le PGE, le montant prêté va de 4500 € à 85 000 €.

De manière globale, les éditeurs n'ayant pas de salariés n'ont pu accéder à certains fonds d'aide.

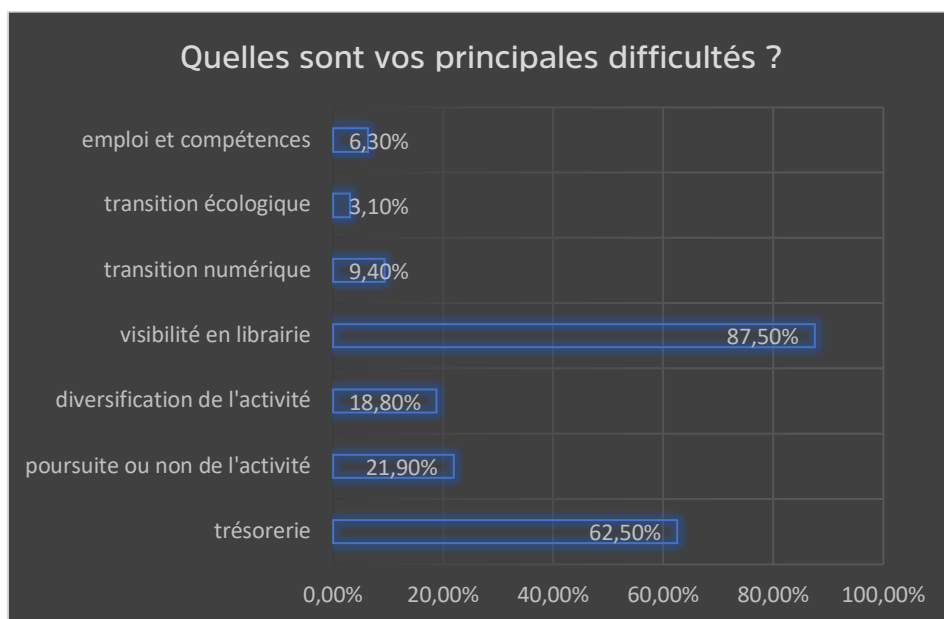
Les reports des charges, délais de paiement fournisseurs et paiements des libraires :

Cette question a eu 40 % de taux de retour. Beaucoup d'éditeurs ne savaient s'ils pourraient bénéficier d'un report de charges. 15 % du panel déclarent avoir eu un report de cotisations sociales et patronales (Urssaf) et un éditeur a eu un report de loyer. (56,3 % des éditeurs sondés ayant des locaux professionnels). Le montant cumulé des loyers annuel des éditeurs sondés s'élève à 266 316 €.

84,4 % des répondants n'ont pas demandé de délai de paiement auprès de leurs fournisseurs. Ceux qui l'ont demandé l'ont fait auprès de leurs imprimeurs.

75 % déclarent ne pas avoir eu de difficultés accrues pour se faire payer par les libraires pendant les deux confinements.

L'impact de la crise sur les éditeurs :



Les problèmes de trésorerie sont évidemment un thème majeur de préoccupation :

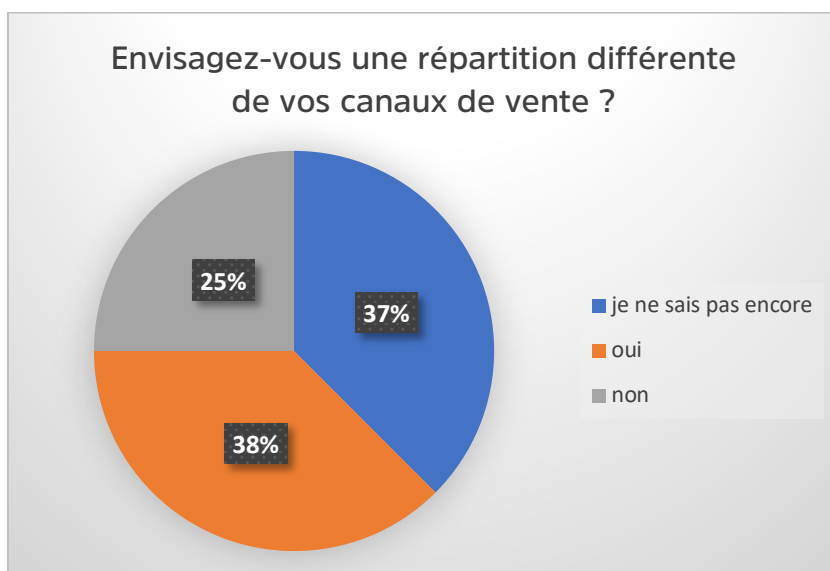
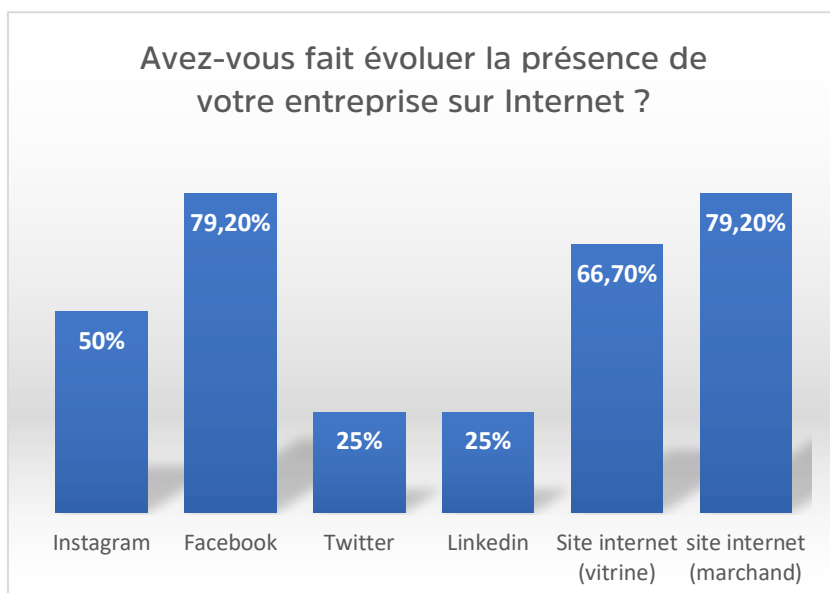
- Livres « sacrifiés » car publiés juste avant les périodes de confinement qui n'ont pas trouvé leur public (alors que les coûts de fabrication ont été engagés) ;
- Baisse des commandes en librairie ;
- Augmentation des retours de la part des libraires ;
- Baisse des ventes directes liées à l'annulation en cascade des salons sur toute l'année 2020 ;
- Baisse des cessions de droits à l'étranger ;
- Report d'une partie du programme éditorial faute de trésorerie suffisante.

Encore plus que les problèmes de trésorerie, les éditeurs, à 87 %, mettent en avant les difficultés liées à la visibilité en librairie. Déjà difficile à placer et à valoriser en temps normal, les petits éditeurs indépendants ont vu leurs titres « noyés » dans l'embouteillage des parutions au moment de la réouverture des librairies. De plus, 54,2 % des éditeurs ont eu un taux de retours de leurs ouvrages plus élevé que d'habitude. Pour les éditeurs en capacité de l'évaluer, ce taux de retours est supérieur de 6 % à 30 % par rapport au taux habituel (avec une moyenne de 18 %).

À noter qu'une initiative de valorisation des catalogues a émergé d'un collectif d'éditeurs : Le Havre aux livres, boutique éphémère imaginée en novembre et décembre 2020, à l'initiative de 5 éditeurs normands, mais qui s'est tenue seulement en décembre à cause du 2^{ème} confinement. Elle a accueilli aussi 8 autres éditeurs de la région, pour proposer un plus large panorama de l'édition. Ce fut un succès et une nouvelle boutique s'ouvrira au Havre de juin à décembre 2021.

De nouvelles stratégies de communication et de diffusion ? :

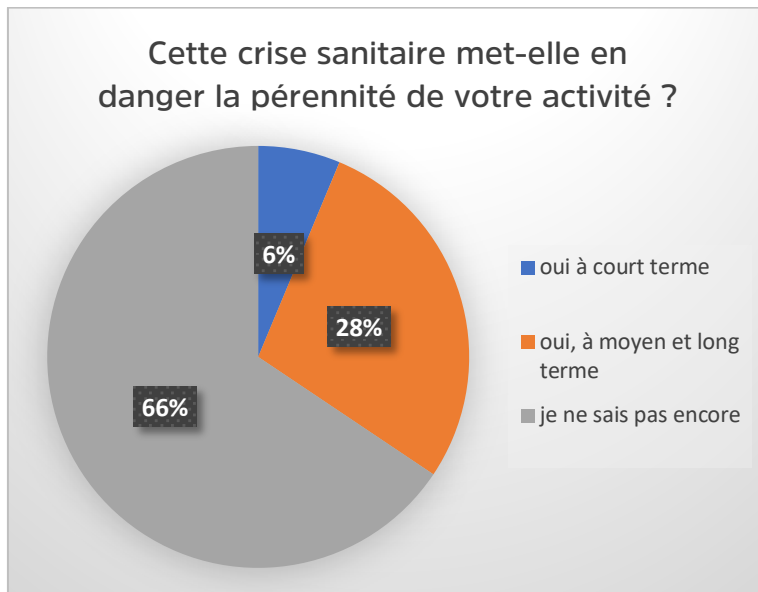
90,6% des éditeurs répondants ont un site internet marchand. La crise a été un accélérateur et le site marchand devient incontournable, car les habitudes d'achat de livres ont été modifiées pendant les confinements et de plus en plus de lecteurs achètent en ligne (sites libraires et éditeurs).



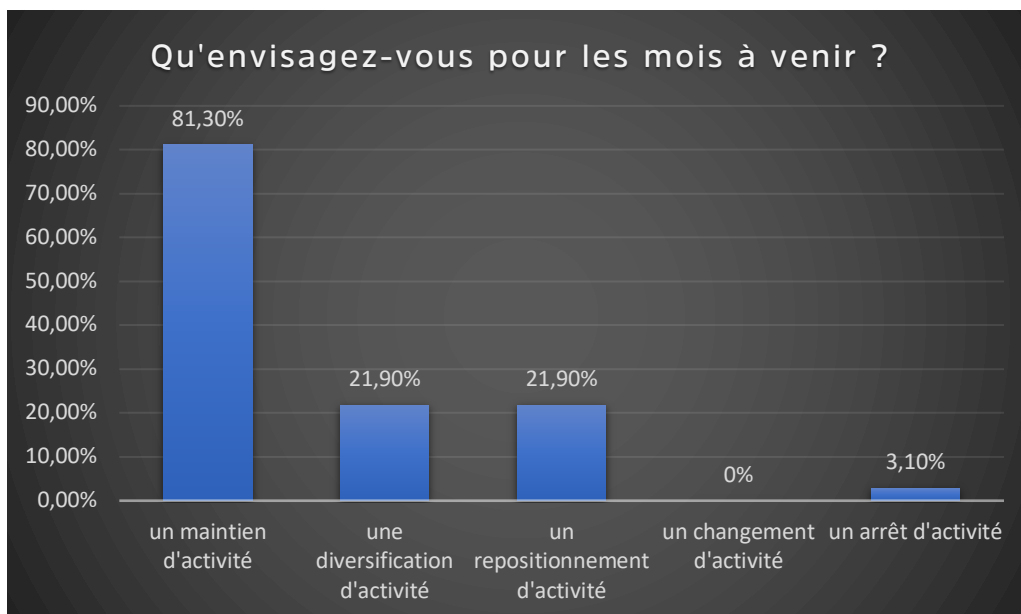
La visibilité des ouvrages a été très impactée par les deux confinements et l'annulation des salons du livre depuis un an. Le click & collect mis en place par les librairies au cours du deuxième confinement (novembre 2020) a encore accentué le phénomène de best-sellerisation de l'édition, en vendant des livres très prescripteurs (prix littéraires notamment) au détriment de la petite édition indépendante. Les fêtes de fin d'année ont permis à certains éditeurs (surtout en diffusion déléguée) de mieux s'en sortir (témoignages verbaux d'éditeurs).

À la question de savoir s'ils envisagent une nouvelle répartition des canaux de vente, les éditeurs ayant répondu déclarent vouloir privilégier la vente directe (site Internet). Deux éditeurs ont mentionné notamment la vente de ebooks. Un seul a répondu qu'il souhaitait privilégier les salons du livre. Mais la majorité est encore en réflexion sur ce sujet.

Le livre numérique apparaît comme une solution pour augmenter la part des ventes directes : 34,4% des éditeurs envisagent de le développer à court et moyen terme. Cela reste faible malgré tout car 53,1% des éditeurs n'y sont pas favorables et 12,5 % sont indécis. De manière globale, les ventes de livres numériques en France sur l'année 2020 ont bondi de 30% mais les Français restent attachés au livre papier et à leurs librairies physiques (devenues le symbole du commerce « essentiel » pendant les confinements).



66 % des sondés ne peuvent pas encore estimer l'impact de la crise sur la pérennité de leur activité. Seulement 6 % des sondés (soit deux éditeurs) pensent que leur activité est menacée à court terme. Aucune maison d'édition ayant répondu au sondage n'envisage de licenciements.



81,30 % des sondés pensent maintenir leur activité. Un seul éditeur mentionne l'arrêt de son activité, mais cite également réfléchir à un repositionnement et à une diversification d'activité. Beaucoup réfléchissent à une diversification d'activité pour augmenter leur CA et être moins dépendants de certains canaux de ventes et/ou à un repositionnement éditorial. Aucun n'envisage un changement d'activité, ce qui montre un bel esprit de résilience chez les éditeurs interrogés.

De plus, la crise n'a pas empêché certains projets de création de maisons d'édition de se concrétiser. Outre de jeunes maisons créées fin 2019 comme Grevis (sciences sociales) et Plume de marmottes (Young Adult et Fantasy) 2020 a été une année riche en création de maisons d'édition : Phae (archéologie), l'Européenne (romans et essais), Cerf et Mer (nouvelles et polars), Les trois normes

(Fantasy), Publica (religion), L'Ourse brune (nouvelles), Drakkar éditions (Thriller, Fantasy et jeunesse), L'Autreface (essais).

En 2021, d'autres maisons vont voir le jour : Audiolibris (littérature papier et audio), les Palabreurs (littérature étrangère).

Pour rappel au national :

Montant des aides CNL allouées aux éditeurs en 2020 :

750 000 € à 138 éditeurs au printemps 2020

2,27 millions d'euros à 69 éditeurs en octobre 2020

Montant des aides CNL allouées aux librairies en 2020 :

15,2 millions à 1267 librairies

LIBRAIRIES

Deux précédents questionnaires avaient été envoyés aux 94 librairies de Normandie (code APE 4761Z et 4762Z) et avaient permis de recueillir des informations sur leur situation, pour les mois de mars à mai. Il y avait eu 37 % de répondants au premier sondage et 28 % au second.

Deux librairies ayant fermé en 2020, ce questionnaire a été envoyé à 92 librairies de Normandie (code APE 4761Z et 4762Z). 26 ont répondu, soit 28 % de taux de retour.

2 libraires ont fait savoir qu'ils ne répondraient pas pour raisons personnelles. Et 3 devaient le faire mais n'ont pas concrétisé.

En 2020, N2L a interrogé les libraires à 3 reprises et 46 librairies ont répondu à au moins 1 enquête : 21 à 1 seule, 15 à 2 et 10 aux 3 enquêtes. Parmi les 11 librairies A et B (CA >1 M €), 6 n'ont jamais répondu, parmi les 24 librairies (300 K € < CA < 1 M €), 11 n'ont pas participé et parmi les 57 librairies (CA < 300 K €), 29 n'ont jamais participé.

Parmi ces 92 librairies, 4 ont fait l'objet d'une reprise entre juillet 2019 et février 2020 et 4 ont été créées entre juin et août 2019.

Ce troisième questionnaire a pour but d'évaluer la situation de la librairie indépendante en Normandie après une année 2020 secouée par la crise sanitaire. Le CNL, la Drac et la Région Normandie nous ayant fourni des informations concernant les aides attribuées aux librairies normandes, ces paragraphes incluent les éléments chiffrés de l'ensemble des librairies ayant perçu une aide.

Localisation des librairies en Normandie

Les 92 librairies normandes sont réparties comme suit :

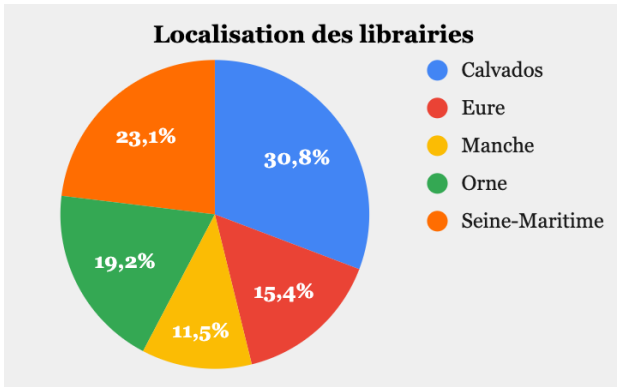
26 libraires dans la Calvados, soit 31 % de répondants

17 librairies dans l'Eure, soit 24 % de répondants

14 librairies dans la Manche, soit 21 % de répondants

10 librairies dans l'Orne, soit 50 % des répondants

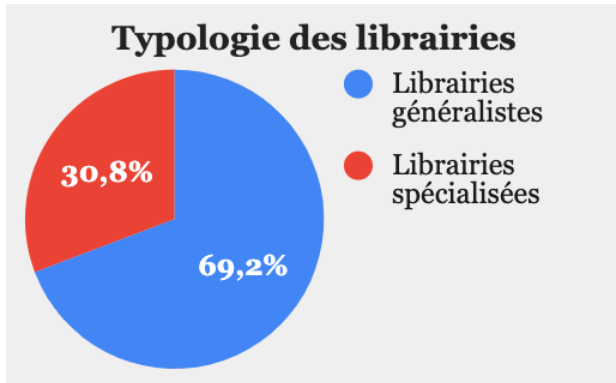
25 librairies en Seine-Maritime, soit 24 % des répondants.



Ce graphique reprend la localisation des 26 librairies ayant répondu à l'enquête.

Typologie des librairies

Parmi les 92 librairies, 70 sont généralistes, soit 26 % des répondantes, et 22 sont spécialisées, soit 36 % des répondantes.



Ce graphique reprend la typologie des 26 librairies ayant répondu à l'enquête.

Le CA total des librairies en 2019

On classe les librairies en fonction de leur CA :

Catégorie A = CA > 2M €

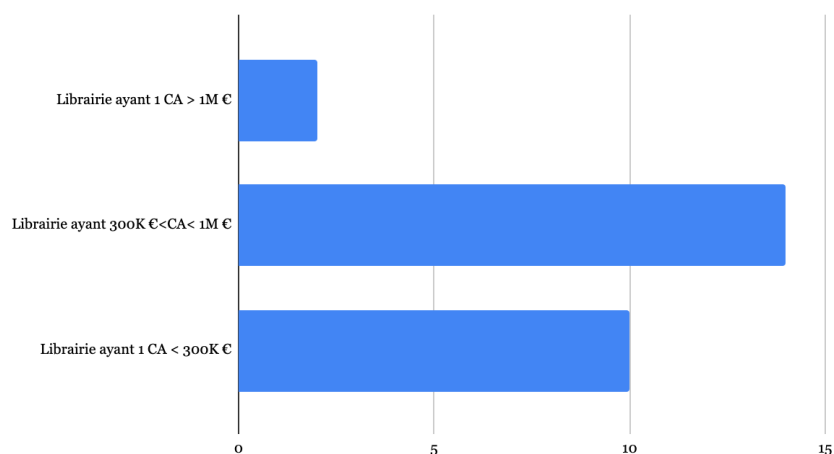
Catégorie B = 1M € < CA < 2M €

Catégorie C = 300 K € < CA < 1M €

Catégorie D = CA < 300 K €

En Normandie, 11 sont des librairies A et B, 24 sont des librairies C et 57 des librairies D. Parmi les librairies répondantes, 18 % représentent des librairies A et B, 58 % représentent des librairies C et 18 % représentent des librairies D.

CA total des librairies répondantes



	CA total 2019	CA livres 2019
Somme	11 527 875 €	10 693 130 €
Moyenne	461 115 €	411 274 €
Médiane	355 388 €	309 624 €

La clôture des bilans de librairies est très variable : 28 février, 31 mars mais pour certaines c'est en juin, juillet ou au 31 décembre. Néanmoins, 80 % des répondants ont pu estimer leur CA 2020 au 31 décembre (les autres CA étaient en cours d'expertise comptable).

La somme des CA est de : 8 143 965 €.

Les libraires ont, pour 77 % d'entre eux, donné une estimation de leur chiffre d'affaires en 2020 par rapport à 2019. Pour l'un d'entre eux il est identique, deux annoncent une perte de 9,5 % et 20 %. 18 déclare une hausse de CA de 12 %, en moyenne, mais les écarts vont de +2 % à +29 %.

Le Syndicat de la librairie française (SLF) a publié, le 5 janvier 2021, un [communiqué de presse](#) indiquant que malgré une fréquentation exceptionnelle en librairie après les deux périodes de fermeture, la profession termine l'année en retrait par rapport à 2019.

Les chiffres de ce communiqué sont issus de l'[Observatoire de la librairie](#), un outil géré par le SLF, qui regroupe 368 librairies pour un CA consolidé de 390 millions d'euros, soit plus du tiers de CA de la profession.

L'activité globale de la profession est en recul en 2020, comparativement à 2019, de 3,3%.

Ce rattrapage, après trois mois de fermeture administrative, s'explique par un retour très massif des lecteurs en librairie à la suite des deux périodes de confinement : +32% en juin, +35% en décembre.

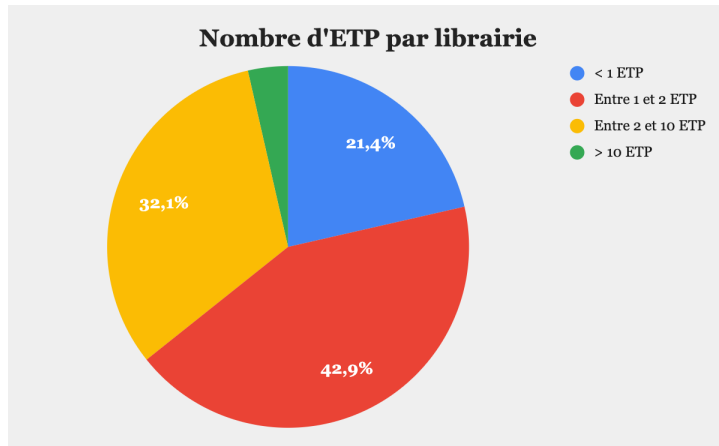
La bonne résistance de l'activité des librairies ne doit pas masquer des situations préoccupantes. En effet, une librairie sur cinq accuse une baisse supérieure à 10%.

Par ailleurs, l'effet taille est manifeste : plus le CA est important, plus l'activité se rétracte. Ainsi, les librairies de plus de 4 M€ de CA subissent une baisse moyenne de plus de 9%.

En Normandie, et cela s'explique par la typologie des librairies répondantes (92 % ont CA inférieur à 1 M €), le plus remarquable est la hausse du CA enregistrée en décembre : + 50 % en moyenne avec une médiane à + 48 %. 21 librairies ont répondu à cette question et les hausses de CA vont de +10 % à +85 % en décembre.

Les ETP

C'est une abréviation qui signifie « Équivalent Temps Plein ». Ce sigle est souvent utilisé dans les formulaires concernant le personnel. Pour l'obtenir, on utilise la durée théorique annuelle de travail à temps plein (1 519 heures dans la branche des acteurs du lien social et familial). 1 ETP correspond donc à 1 519 heures de travail sur une année civile, qui peuvent être réalisées par un ou plusieurs salariés.



Les 26 librairies totalisent 49 ETP. Mais pour 73 % des librairies ayant répondu, le gérant est non-salarié.

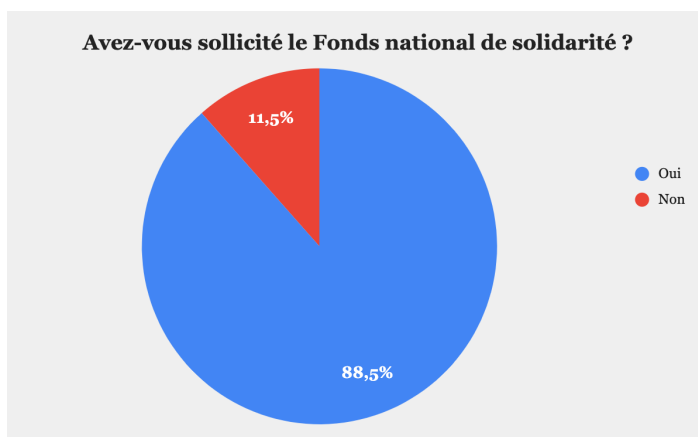
Au moment du sondage, seuls 2,5 salariés étaient encore affectés par le chômage partiel afin de compenser le couvre-feu et des possibles confinements à venir.

Les dispositifs d'urgence et de relance sollicités (au niveau national et en région)

Le Fonds national de solidarité

C'est un fonds créé par l'État pour prévenir la cessation d'activité des très petites entreprises (TPE), micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, qui ont 10 salariés au plus, un CA annuel inférieur à

1 M € et un bénéfice annuel imposable inférieur à 60 000 €.



Tous ceux qui ont sollicité le dispositif ont reçu une aide allant de 3 000 € à 16 000 € pour un montant total de 252 583 €. Trois libraires répondants ont indiqué n'avoir pas sollicité le Fonds national de solidarité.

Venant en renfort du Fonds de solidarité, une aide complémentaire État-Région a été mise en place à partir du 15 avril 2020 pour les TPE, les indépendants, les artisans-commerçants et les professions libérales les plus durement touchés par la crise du Coronavirus. Il n'est pas possible d'indiquer les

librairies ayant sollicité ce 2nd volet car les réponses font ressortir une confusion entre ce dispositif et le 2nd volet de l'aide exceptionnelle allouée par le CNL et complétée par la Région Normandie. Il semble que très peu de libraires l'aient sollicité.

L'aide exceptionnelle de l'Adelc

L'Adelc proposait un dispositif exceptionnel de prise en charge de la totalité des charges externes estimées pendant toute la durée du premier confinement (hors refacturations éventuelles de la holding contrôlant la librairie, avec un plafond fixé à 15 % du CA et en tenant compte de la situation prévisionnelle de la trésorerie sur la période). Il est d'abord ouvert aux librairies auxquelles l'Adelc est (ou a été) associées.

Parmi les 26 répondants, 6 l'ont sollicité, 2 l'ont reçu et remboursé en janvier.

L'aide exceptionnelle du CNL et de la Région

L'aide proposée par le CNL était une subvention automatique représentant 80 % du montant des charges fixes des 2 mois du premier confinement (+ 16 % pour la Région Normandie). Ces subventions étaient réservées aux librairies qui vendent principalement des livres neufs, non soldés, dans un magasin ouvert à l'accueil du public. Le dispositif a été ouvert dès le 20 juillet jusqu'au 30 septembre 2020. Ainsi, 1 385 dossiers de demande ont été reçus par le CNL et 1 267 aides ont été accordées pour un montant de subventions de 15,24 M €.

Le CNL et la Région ont fourni les informations relatives aux librairies soutenues par ces aides exceptionnelles. Au total, en Normandie, 56 librairies ont reçu cette aide, soit 4 % des librairies aidées par le CNL, pour un montant total de 704 479 €, soit 4,5 %. Cela représente une aide moyenne par librairie de 12 580 € et médiane de 5 752 €.

La Région Normandie est venue compléter cette aide exceptionnelle et 52 librairies, soit 100 % des librairies qui l'ont sollicité, ont reçu une aide pour un montant total de 173 845 €.

L'aide pour la modernisation des librairies / CNL

Mise en place dans le contexte de crise engendrée par la lutte contre la pandémie de Covid-19, cette subvention a pour objectif de permettre aux librairies d'accélérer leurs investissements de modernisation afin notamment d'améliorer leurs conditions d'accueil du public mais également de générer des gains de productivité.

Elle a pour but de soutenir notamment : la réalisation de travaux (honoraires et études compris) de rénovation ; l'acquisition de mobilier, matériels, équipements informatiques et outils liés à l'activité de librairie, pour un coût global d'au moins 20 000 € hors taxes. Les montants susceptibles d'être accordés vont de 10 000 € à 150 000 €, à un taux maximum de 70 %.

Le CNL a fourni les informations relatives à cette aide. En Normandie, 4 librairies ont sollicité et obtenu l'aide à la modernisation du CNL pour un montant total de 226 000 €, soit une aide moyenne par librairie de 56 500 € et médiane de 59 000 €.

L'aide pour la modernisation des librairies / DRAC

Cette aide est le pendant régional de l'aide du CNL (cf. ci-dessus) mais pour un coût global de moins de 20 000 € hors taxes. Les montants susceptibles d'être accordés peuvent aller jusqu'à un taux maximum de 70 %.

La Drac a fourni les informations permettant d'annoncer que 10 librairies ont obtenues l'aide à la modernisation de la Drac pour un montant total de 62 755 €, soit une aide moyenne par librairie de 6 276 € et médiane de 7 248 €.

Pour les 2 versants de cette aide à la modernisation, les informations ont été communiquées par le CNL et la Drac. Parmi les librairies normandes, 14 ont déposé un dossier et bénéficié d'une aide à la modernisation pour un montant total de 288 755 €.

Cette aide, tant nationale que régionale, est reconduite en 2021. D'ailleurs, 14 librairies parmi les 26 librairies ayant répondu à l'enquête souhaitent la solliciter en 2021 pour des travaux intérieurs et extérieurs (10) mais également pour l'amélioration ou la création d'un site internet (4).

Le Plan Normandie Relance Culture

Ce dispositif normand vise à accompagner les structures culturelles qui risquent de continuer à subir les effets de la crise sanitaire sur plusieurs mois, voire plusieurs années. Il aide ces structures à assurer la poursuite de leurs activités ou à s'engager dans des projets de relance de l'activité culturelle. Seul un libraire déclare avoir sollicité ce dispositif et reçu une aide de 4 000 €.

Le Prêt garanti par l'État

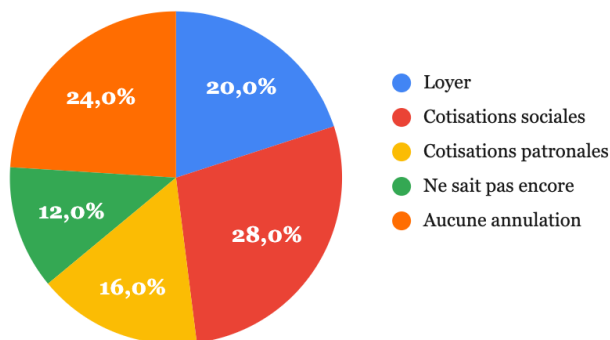
Les entreprises faisant face à la crise sanitaire du Covid-19 peuvent solliciter un Prêt garanti par l'État (PGE), auprès de leur banque. Le montant de ce prêt peut atteindre 25 % de leur chiffre d'affaires annuel, à un taux d'intérêt 0 pendant 1 an. La garantie de l'État, qui couvre au maximum 90 % du montant du prêt, coûte entre 0,25 % et 0,50 %. Ce prêt est remboursable sur une durée maximale de 5 ans, après un différé total d'un an qui, au regard de la crise sanitaire qui dure, peut encore être reporté d'un an supplémentaire si nécessaire.

50 % des libraires répondants ont sollicité et obtenu ce prêt auprès de leur banque habituelle. Les montants demandés varient entre 4 000 € et 120 000 €. Ils représentent entre 3 % et 27 % du CA. Tous se sont vus prêtés la somme demandée, à l'exception de 2 pour lesquels la somme prêtée est inférieure à celle demandée. Aucune des librairies répondantes n'a sollicité un autre prêt que le PGE.

81 % de réponses à cette question.

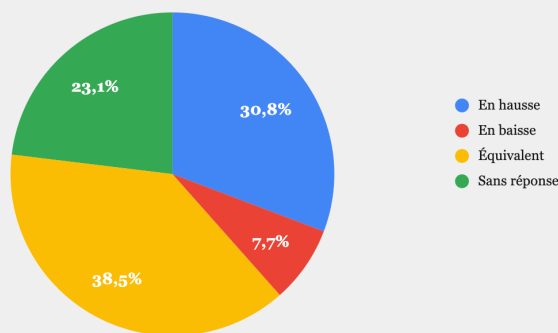
Un annonce une baisse des charges mais pas une annulation. Un autre indique avoir bénéficié d'annulation assurance, abonnement logiciel de gestion, redevance poubelles, en plus de celles nommées dans le questionnaire.

Annulation des charges



Le soutien exceptionnel aux acquisitions des bibliothèques des collectivités territoriales Afin de faire face à l'impact de la crise sanitaire actuelle sur les bibliothèques et le secteur de l'économie du livre, le ministère de la Culture souhaite accompagner à titre exceptionnel, les collectivités territoriales dans les acquisitions de documents que leurs bibliothèques mèneront au second semestre 2020 et au premier semestre 2021 et contribuer ainsi au redémarrage d'activités des librairies.

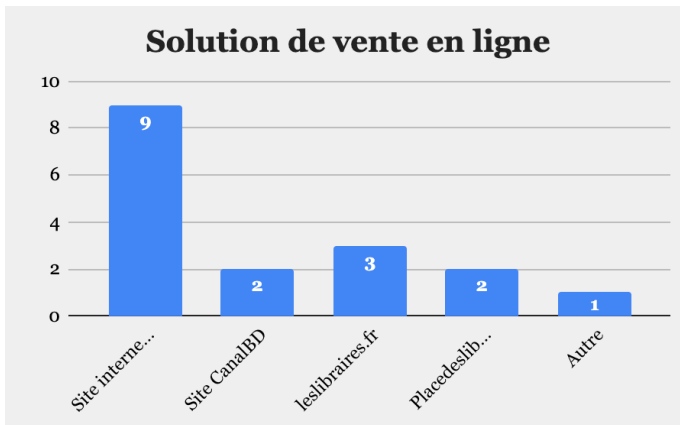
Soutien exceptionnel aux acquisitions des bibliothèques



L'évolution du CA collectivité des librairies, au second semestre 2020 par rapport au second semestre 2019 est variable. Un déclare ne pas savoir à ce stade, un autre annonce une baisse de presque 9 %. Presque 70 % des répondants indiquent un CA équivalent ou en hausse de 2 % à 59 %, avec une moyenne à 18,9 % et une médiane à 10 %.

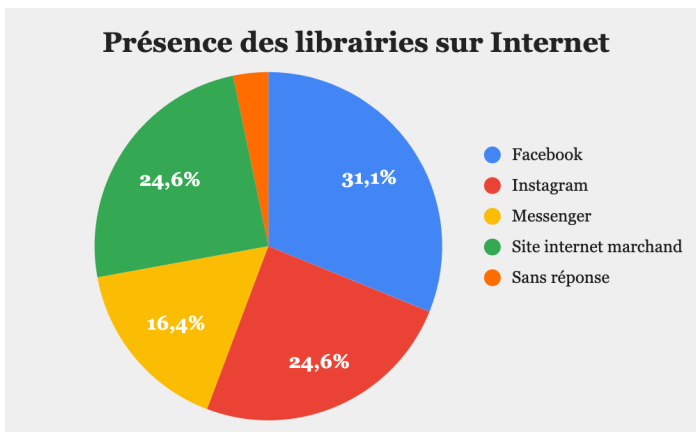
Alors que dans son communiqué de presse, le SLF indique que l'on peut noter une baisse des achats des bibliothèques supérieure à 5%.

Le click & collect



65,4 % des libraires répondants ont une solution de vente en ligne. La crise a été un accélérateur et le site marchand devient incontournable, car les habitudes d'achat de livres ont été modifiées pendant les confinements et de plus en plus de lecteurs achètent en ligne (sites libraires et éditeurs). Site vitrine ou site marchand, la question ne se pose plus pour les libraires. Les aides à la modernisation du CNL et de la Drac ont permis aux libraires de créer ou d'améliorer l'ergonomie de leur site internet et, dans tous les cas, de le faire évoluer en un site marchand. 5 libraires n'avaient qu'un site vitrine au moment de la crise, 2 annoncent le transformer en site marchand.

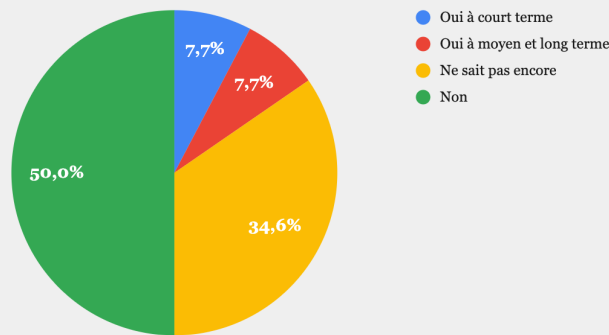
Le click & collect a été rapidement mis en place par les librairies, dès que cela a été possible. Seule une librairie ne l'a pas fait. Ce service a permis aux clients de se tourner vers leurs commerces de proximité, notamment la librairie de leur village, ville ou quartier. Ce soutien a aidé les libraires à surmonter la sidération de la fermeture administrative, il leur a fait chaud au cœur.



Comme le montre le graphique, les librairies sont présentes en ligne, même si pas toujours très activement et les commandes en click & collect arrivaient via tous les canaux possibles, sans oublier les mails et les appels téléphoniques. Cela s'est révélé extrêmement chronophage, difficile à gérer, générant un stress important. Certains libraires ont même indiqué se réveiller la nuit en espérant n'avoir oublié aucune commande.

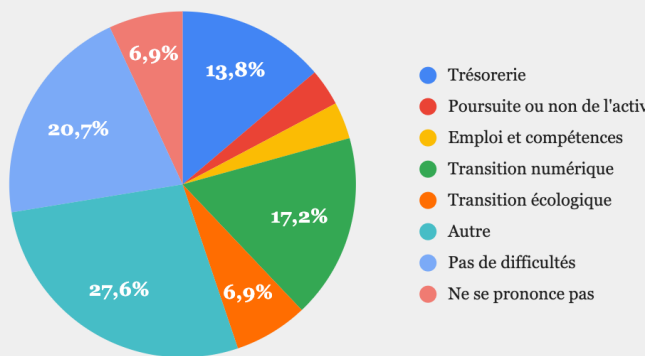
D'ailleurs, même si 17 annoncent qu'ils poursuivront le click & collect, 1 déclare qu'il continuera si besoin mais 6 ne savent pas s'ils vont continuer et 2 disent que non.

Cette crise sanitaire met-elle en danger la pérennité de votre activité ?



Bien que seulement 50 % des répondants indiquent que cette crise sanitaire ne met pas en danger la pérennité de leur activité, 23 des 26 libraires prévoient le maintien de leur activité et 3 ne se prononcent pas. Parmi ces 23 libraires, 3 annoncent une cession prévue de leur librairie et 1 l'ouverture d'un deuxième point de vente.

Principales difficultés rencontrées



Étonnamment et alors que c'est un problème récurrent en librairie, la principale difficulté rencontrée n'est pas celle de la trésorerie, 27,6 % indique qu'elle est autre. Cela s'explique par les nombreux dispositifs d'aides dont ont pu bénéficier les librairies, à la différence des éditeurs, des auteurs ou des manifestations littéraires. Ce qui ressort c'est une fatigue psychologique très importante, l'absence de perspective, de visibilité et la difficulté à se projeter.

- En septembre, je prendrai une retraite anticipée. Le " autre " précédent était la fatigue psychologique !
- Nous allons bien, après une année très éprouvante ! Nous nous en sortons très bien au niveau de la librairie, mais au prix d'un investissement personnel très important, et d'efforts constants pour se renouveler et rebondir. Il faut voir les choses positives de cette année 2020 bien étrange : les clients ont retrouvé le chemin des librairies, qu'ils désertaient de plus en plus au profit d'Amazon. Espérons que cette prise de conscience perdure en 2021 !
- Nous n'avons pas de souci économique mais c'est au niveau psychologique que nous sommes inquiets. Le mois de décembre a été très éprouvant pour tous, à la limite de la rupture physique et nerveuse. La librairie n'était pas adaptée à un tel flux de clients et les commandes à expédier étaient très importantes. L'adaptation permanente à une situation changeante est source d'inquiétude ainsi que l'absence de visibilité.
- Difficile de se projeter dans l'avenir et de faire des projections puisque nous subissons depuis près d'un an des décisions et injonctions brutales : fermetures, Click&Collect (qui nous a épuisés et empêcher de préparer sereinement décembre), couvre-feu,... Nous ne pouvons que nous adapter mais la fatigue physique et morale commence à affaiblir les troupes qui ont donné leur meilleur depuis près d'un an. Les aides financières nous ont beaucoup aidées à garder la tête hors de l'eau et le moral pendant les fermetures. Il faut se battre maintenant pour faire reconnaître les librairies comme des commerces ESSENTIELS et qui respectent plus les consignes sanitaires que les grandes surfaces. Aucun cluster dans une librairie indépendante ! Et le grand retour des clients en décembre montre bien leur appétit pour les livres et les librairies.
- Cette crise a entraîné une prise de conscience des habitants pour le soutien de leurs petits commerces et un regain de lecture qui a été profitable à la librairie.
- La librairie était en vente depuis fin 2019 et sera effective en mars 2021. Donc pas liée à l'épidémie. À retenir de 2020 : stress, fatigue, une formidable fin d'année. Un énorme soutien de nos clients. Trouver des solutions à chaque problème. Une année extraordinaire.
- Fort élan de la clientèle à la réouverture, fort dynamisme de l'équipe des libraires (initiatives, communication, projet BD), gestion très rigoureuse sur l'ensemble de la période, MAIS sans réduction de l'offre en fin d'année.
- Bizarrement la crise sanitaire aura été bénéfique pour nous avec une hausse des ventes et de nouveaux clients.
- La principale difficulté, c'est la situation de stress aggravé qui perdure depuis plusieurs mois, pour l'ensemble de l'équipe, lié à la désorganisation, à la réorganisation, au surcroît d'activité, au numérique, aux changements permanents, au stress des autres.... Mais en même temps, on est content, les chiffres sont magiques, les clients sont là, le livre est "devenu" essentiel, tout comme le petit commerce face à Amazon. On a presque l'impression de rêver !
- Les frais de port ont généré un CA inattendu, mais ont causé des abus : des personnes habitant à quelques centaines de mètres préfèrent se faire livrer pour 0,01 cts et transforment ainsi la librairie en entrepôt de VPC. Ce n'est pas le même métier et pose des problèmes d'emballage.

Malgré, les chiffres plutôt positifs que fait ressortir cette enquête, et comme le titre le SLF dans son communiqué de janvier, le bilan de 2020 est en demi-teinte. Le soutien aux librairies ne doit

pas se relâcher, d'autant qu'après la publication de l'étude du CNL, fin mars, [Les Français et la lecture en 2021](#), il est à noter que l'année 2020 a été marquée par une baisse globale de la lecture.